

Règlement du jeu-concours en ligne organisé par l'agence GTI Immobilier du Puy-en-Velay

Article 1 : Organisation du jeu

L'agence GTI Immobilier du Puy-en-Velay (ci-après la « société organisatrice ») située au 37 Bd Saint-Louis, 43000 Le Puy-en-Velay, organise du jeudi 7 septembre 2023 à 18h au jeudi 28 septembre 2023 à minuit un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **GAGNE UN BAPTÊME EN MONTGOLFIÈRE POUR 2 PERSONNES !** » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, et le groupe Meta.

Article 2 : Conditions et modalités de participation

Ce jeu est gratuit, et ouvert à toute personne physique majeure. Une participation par personne sera autorisée pendant toute la période du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification utile pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement. Le fait de participer implique l'accord sans réserve des participants aux clauses du règlement.

Le lot gagné ne devra en aucun cas faire l'objet d'une revente.

Ce jeu se déroule exclusivement aux dates indiquées dans l'article 1 sur la page Facebook de GTI Immobilier Le Puy-en-Velay.

Pour faire partie de la base du tirage au sort, les participants doivent :

- cliquer sur le bouton "j'aime" de la page GTI Immobilier Le Puy-en-Velay (s' ils n'aiment pas déjà cette page).
- Manifester leur participation en laissant un commentaire sur la publication Facebook du jeu-concours.

Article 3 : Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le mardi 3 octobre 2023. Le gagnant sera averti par commentaire sur Facebook. Il devra envoyer son identité et ses coordonnées (nom, prénom, e-mail, numéro de téléphone) par message privé avant le lundi 6 octobre 2023 à 14h sous peine de voir son lot remis en jeu.

Le lot sera à venir retirer à l'agence GTI Immobilier du Puy-en-Velay.

Article 4 : Dotations

Le lot mis en jeu est un baptême de l'air en Montgolfière pour deux personnes à effectuer avec l'entreprise Montgolfière en Velay, qui effectue ses vols en Haute-Loire.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot.

Article 5 : Utilisation des renseignements

Le nom du gagnant pourra éventuellement être communiqué sur la page Facebook de la société organisatrice.

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur uniquement pour les nécessités de leur participation et l'attribution du lot. Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur.

Article 6 : Modification du jeu-concours

GTI Immobilier Le Puy-en-Velay se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée si quelques cas fortuits ou de forces majeures imposent quelque modification que ce soit au présent jeu. La société organisatrice se réserve la possibilité d'exercer toutes poursuites en cas de falsification(s) caractérisée(s).

Article 7 : Contestation – Litiges

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables de toute avarie ou de tout retard pouvant survenir dans l'acheminement des notifications, mails ou SMS avertissant le gagnant.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Le Règlement est régi par la loi française. En cas de réclamation, les parties s'efforceront de résoudre le différend à l'amiable. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 8 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est disponible, en accès gratuit, sur le site internet de GTI Immobilier Le Puy-en-Velay.